

Septembre 2011 : Double peine!

Edito du secrétaire général, Dr Louis Reymondon

L'Assemblée annuelle de l'Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations (UNALCI), qui se tiendra le 15 octobre prochain à Paris, évoque dans son programme un curieux constat : Lorsque - au vu de nouveaux PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) imposés par l'Etat - des sinistrés sont confrontés aux mesures restrictives résultant du classement administratif des quartiers qu'ils habitent en "zone rouge", ils vont de stupéfaction en consternation ! Les communes appliquent en conséquence de nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui se résument pour eux à *"tout est pratiquement interdit"*... C'est dire que leur bien sinistré est *"figé en l'état"*, qu'ils ne continuent à l'occuper qu'à leurs risques et périls, ne sauraient le modifier, l'agrandir ou l'améliorer, qu'ils ne peuvent le céder sans une perte de valeur conséquente, continuer à l'assurer sans révision des primes à la hausse, bref que l'épreuve et les dangers mortels qu'ils ont vécu au moment de la catastrophe n'étaient qu'un avant goût de ce que l'avenir leur promet !

Un exemple : un horticulteur a ses serres dévastées en zone rouge. L'exploitation devrait raisonnablement s'implanter ailleurs. En l'occurrence, si un autre site est disponible, la SAFER offrira de racheter sa propriété inondée à moitié prix (3€ au M2, m'a-t-on dit)...à condition qu'il prenne à sa charge la destruction de ses serres pour faire place nette ! Quel autre choix ?

L'Etat prend ces mesures de classement rigoureuses pour *"protéger les personnes et les biens"* des menaces de retour de crue, toujours imprévisibles, disent les experts : On peut en estimer l'aléa avec plus ou moins de précision, désigner raisonnablement la catastrophe survenue inopinément comme étant de *caractère exceptionnel* (c'est ce qu'aurait affirmé en juin 2010, M. Hugues PARANT, préfet du Var) mais... Il y a toujours une probabilité d'imprévisible : L'argument à la mode est d'évoquer le "changement climatique" au nom duquel - même si cela est tout à fait improbable - tout peut arriver, à tout moment, *"ce soir ou demain"* ! Alors, l'Etat se doit - dans l'intérêt des sinistrés eux-mêmes - de prendre des dispositions préventives conformes au fameux *"principe de précaution"* !

Comme tous les bons principes, celui-ci ne vaut que par les usages intelligents, honnêtes et responsables qu'on en fait mais ce sont là des exercices bien subjectifs dont l'Administration ne saurait, en général, s'embarrasser ! Puisqu'on vous dit que c'est pour votre bien, votre sécurité, votre droit à la protection de l'Etat, n'insistez pas : circulez, y a rien à changer au fait que vous vous êtes installés dans une zone dangereuse et que vous auriez dû vous en méfier, prévoir le malheur qui, une nuit de juin, allait vous tomber dessus, heureux que vous êtes d'être encore vivant pour en parler !

Et l'UNALCI rapporte de son expérience, ici ou là, *"la résurgence régulière de la notion de responsabilisation des inondés par des pénalités financières : augmentation des primes d'assurance en zone à risque, des franchises, etc ... C'est une opinion malheureusement répandue que les victimes d'inondations sont en partie responsables de leur sort, voire coupables quelque part de se trouver là. On va même jusqu'à prétendre qu'elles pourraient chercher à tirer profit du système d'indemnisation actuel"*. Cette invraisemblable et choquante tentative de culpabilisation des sinistrés, lorsqu'ils se révoltent de souffrir **la double peine**, est profondément simpliste et injuste : *"que faites-vous là ? A-t-on idée de venir habiter ou d'implanter son entreprise, ses cultures ou son commerce au voisinage d'une rivière ou d'un fleuve dont le cours est si mal entretenu - chacun le sait ! - et dont les humeurs sont si capricieuses que ce qui vous arrive n'est pas volé"* ! Il paraît que de tels propos ne sont pas exceptionnels même si la crue, elle, est exceptionnelle... On croit rêver !

Exagération ? Ceux qui paisiblement, depuis des années, aimaient *"vivre installés au Val d'Argens"* les ont déjà entendus... de la propre bouche de leur Maire, le maire de Fréjus, s'indignant devant la caméra d'Envoyé Spécial : *"Il ne faut pas aller s'installer dans les zones inondables, savoir qu'on encourt des risques majeurs et forts et puis après... j'allais dire, comme Ponce Pilate..., s'en laver les mains et puis dire, on ne m'avait pas prévenu"*...

Non, on ne rêve pas, on est tout simplement au niveau zéro de la compassion, face au déni le plus incroyable d'une réalité incontestée et désolante : les 15 et 16 juin 2011, les systèmes d'alerte n'ont pas fonctionné, du haut en bas de la chaîne des Services Publics, de l'amont à l'aval du bassin versant. La plupart des sinistrés ont été surpris. Ces dysfonctionnements sont reconnus, les raisons, bonnes ou mauvaises, sont enchevêtrées, complexes à démêler et porter des accusations n'est pas notre propos. Les Services de l'Etat ont qualité pour tirer les leçons de l'expérience, VIVA n'a pu que demander aux députés des circonscriptions inondées de provoquer une Mission d'Information Parlementaire. Car il est évident que le coût de la catastrophe aurait été bien moindre, tant pour l'argent public que pour les assurances, si les sinistrés avaient été prévenus, ne serait-ce qu'une heure à l'avance, du danger certain qu'ils encouraient.

Pour l'heure, l'écho de ce grave dysfonctionnement des procédures d'alerte et de mise en sécurité des populations exposées - déjà relevé en Vendée lors de la tempête Xynthia - est remonté jusqu'à l'Elysée. A l'occasion du Congrès du Corps des Sapeurs-Pompiers à la Rochelle, le Président de la République s'en est ému et a même avancé une idée lumineuse, l'alerte par SMS. Dans son édition du dimanche 25 septembre 2011, le journal Ouest-France la rapporte ainsi :

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

contact@viva2010.org

BP 45 - 83372 Saint-Aygulf Cedex

www.viva2010.org

"Évoquant les troubles climatiques de plus en plus fréquents et virulents, comme la tempête *Xynthia*, le Président Nicolas Sarkozy a annoncé sa volonté de moderniser en trois ans le réseau national d'alerte...

"Je souhaite que l'on passe du Moyen Âge des alertes par haut-parleur à la modernité, avec des messages diffusés à la télévision, à la radio, mais surtout sur les téléphones portables... messages d'urgence, ce qui évitera aux pompiers des missions dangereuses dues essentiellement à la non-information de la population" ... C'est vrai mais permettez, Monsieur le Président, avant même que la Nartuby ne déborde au Muy, le 15 juin 2010, et que la vague dévastatrice n'arrive le 16 dans la plaine de l'Argens, les usagers n'avaient plus d'électricité, plus de téléphone, plus de télévision et.... plus de relais de téléphonie mobile, qui furent rapidement soit saturés, soit inondés, soit plus simplement privés d'électricité ! Il va falloir "revoir la copie du discours", avancer dans la direction responsable et sensée que vous indiquez, mais avec une analyse réaliste et exacte du cafouillage que vous savez, afin de prescrire des mesures concrètes, simples et sûres, comme autrefois.

Certes, à l'heure de l'internet et des pas de l'Homme sur la Lune, vous avez raison de vouloir "*sortir du Moyen-Âge*", mais avant que ne soit institué un Système d'Alerte moderne, à toute épreuve, ne pourrait-on rester modestes et efficaces ? J'ai connu le tocsin dans nos villages, quand la cloche sonnait à toutes volées pour une ferme ou un bois qui brûlaient ou un grave péril qui menaçait. Combien de fois sommes-nous descendus aux abris quand la sirène municipale annonçait l'approche des vagues de bombardiers de la Libération ? Les sirènes existent encore et commandent toujours certains exercices de prévention des risques majeurs à l'initiative des Préfets. Elles ont l'avantage de pouvoir fonctionner à la manivelle, car lorsque l'on confie tout à la haute technologie, lorsqu'elle tombe en panne, tout est en panne ! C'est l'immense fragilité de la société moderne qu'une simple panne de courant paralyse... Avant que les opérateurs de téléphonie n'aient assuré le fonctionnement à 100% d'installations hors d'eau, équipées de groupes électrogènes automatiques, pour que soit crédible et sûr un déclenchement des alertes par SMS, n'existent-ils pas des moyens plus classiques à mettre en œuvre sous l'autorité des Préfets ? En outre tout le monde n'a pas avec lui un portable et la "culture du SMS" n'est pas universellement partagée. Se fonder sur le "voisin référent" qui aurait en charge de prévenir son entourage, c'est se décharger de manière aléatoire sur les particuliers d'une mission de service public. Or, pour être prêt à réagir à un retour de crue "*ce soir ou demain*", il y a grande urgence à activer des Plans Communaux de Sauvegarde à la hauteur des risques supposés : Usage approprié du "*principe de précaution*", n'est-ce pas ?

Le coût humain et financier de la catastrophe aurait aussi été bien moindre si l'entretien des cours d'eau

avait été fait régulièrement, si des études hydrauliques suivies avaient permis de repérer et de traiter les anomalies entravant le libre écoulement des eaux, si les fonds nécessaires avaient été accordés. Mais il a manqué les règles et les moyens d'une bonne gouvernance.

Quels sont alors les décideurs en charge de porter remède à tout ce qui n'a pas permis d'anticiper l'ampleur des inondations et de mieux en protéger les populations exposées ? C'est évidemment l'Etat qui mène le jeu, impose des contraintes, dispose des moyens d'action. Pour que les mesures prises avec toute son expérience technocratique soient vraiment appropriées, l'Etat a besoin de concertation avec les Collectivités locales, dans une optique large, embrassant tout le bassin versant des rivières en crue. C'est notre système de "*démocratie représentative*" où les élus locaux se voient en charge des intérêts des citoyens et de l'économie locale formant un tout, affranchi de toutes querelles politiciennes déplacées. Au sommet de la pyramide représentative se trouve le Parlement et les citoyens sont fondés à demander enquêtes et préconisations à leurs députés et leurs sénateurs. Mais il ne faut pas écarter l'idée, assez floue mais très moderne, de participation citoyenne à l'élaboration des meilleures règles du "*vivre ensemble*" et d'une vraie culture de l'intérêt général. Certes, il existe des procédures d'information et d'enquêtes publiques mais, au delà de ces bonnes pratiques, d'autres émergent mondialement et s'élaborent pour répondre aux défis de proximité, aux aspirations à une efficace "*démocratie participative*". Dans notre Région, ces nouvelles formes de gestion locale et de vie civique sont expérimentées par la ville d'Aubagne qui va les confronter avec les points de vue d'invités venus de tous les continents : ce Forum, du 8 au 15 octobre, ouvrira des voies en se gardant d'un dangereux écueil : l'effet pervers qui ferait de la "*participation*" le véhicule de la déresponsabilisation institutionnelle et de la réduction du rôle de l'Etat social.

Exigeons le débat public et la transparence mais restons attachés au ciment républicain que forment les Administrations et les Services en charge des missions régaliennes de l'Etat, de son devoir de veiller à la cohésion sociale et au traitement équitable de tous les citoyens, dans **la solidarité**.

En tout état de cause, lorsqu'un malheur brutal et injuste frappe une partie de la Collectivité nationale, les mesures de précaution et de protection nécessairement prescrites dans le futur ne sauraient infliger à quiconque *la double peine*. Pour tous les sinistrés des inondations de la Dracénie et de la Basse Vallée de l'Argens de 2010, rallions-nous à l'esprit de la chanson de Jérémy en mémoire des victimes :

***Si tombe la pluie sur nos têtes,
que jamais on n'oublie cette nuit de juin,
triste jour où nos âmes regrettent
de n'avoir pas pu leur tenir la main.***

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

contact@viva2010.org

BP 45 – 83372 Saint-Aygulf Cedex

www.viva2010.org